



**Programme of the 30th Alfa Romeo
Montreal Meeting in Dinant**

01/09/2016 – 04/09/2016

Minor changes are still possible

Thursday 1st September 2016

- From 13:00 Arrival of the Montreals at the Castel of Pont-à-Lesse for registration and check in.
When ready departure to centre of Dinant following roadbook instructions.
Free visit of DINANT (Citadelle, Collegiale, Sax museum)
- 16:00 Reception at the City Hall by Richard Fournaux, burgomaster
- 18:00 Departure for the hotel
- 19:30 Welcome, Presentation of the meeting followed by aperitif
- 20:30 Dinner

Friday 2nd September 2016

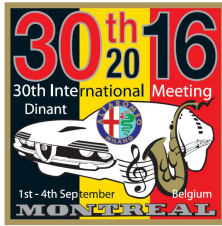
- From 07:00 Breakfast
- 09:00 Departure to METTET racetrack
- 10:00 Arrival in METTET (laps on the track by group of 15 cars)
- 11:45 Departure to DINANT downtown
- 12:30 Boarding on the "SAX", lunch on the boat, in the afternoon, visit of FREYR Castle
- 18:00 Arrival in DINANT, return to the hotel
- 19:30 Aperitif
- 20:00 Dinner

Saturday 3rd September 2016

- From 07:00 Breakfast
- 09:00 Departure to HAN S/LESSE
- 10:00 Visit in groups of the caverns of HAN S/LESSE
- 12:00 Lunch & free time
- 14:30 Departure to PURNODE (Brewery of Bocq)
- 15:30 Visit of the Brewery by groups
- 18:00 Departure to the hotel
- 19:30 Conclusion of the meeting, awards, presentation of 2017 meeting(s), followed by aperitif
- 20:30 dinner

Sunday 4th September 2016

- 07:00 Breakfast
- 09:00 Freetime, visit of city of DINANT (citadelle, collegiale, Sax's house)
End of the meeting



REGISTRATION

30th Montreal Meeting 2016 in Dinant

From September 1, 2016 to September 4, 2016

Pilota/ Driver/Fahrer/Conducteur/Bestuurder		Accompagnatore/Companion/Begleitung/Compagnateur /Partner		
Cognome/ Last Name/Nachname/Nom/Achternaam		Cognome/ Last Name/Nachname/Nom/Achternaam		
Nome/ First Name/Vorname/Prénom/Voornaam		Nome/ First Name/Vorname/Prénom/Voornaam		
Indirizzo/ Address/Adresse/Adresse/adres				
CAP/ PC/PLZ/ CP/PC		Città/City/Ort/Ville/Stad		Paese/ Country/Land/Pays/Land
Tel.		Handy/Cell. /Mob.		
E-Mail				
Vettura/Car/Fahrzeug/Voiture/Wagen	Anno/Year/ Baujahr/Année /Jaar	Colore/ Color/Farbe/ Couleur/Kleur	Targa/ Plate/Kennzeichen/ Plaque/Plaat	
Alfa Romeo Montreal				
Altra/ Other/Andere/Autre/Andere				
Participation 4 jours/3 nuits	Teilnahmekosten an 4 tagen/3 Nächten	Participation 4 days/3 nights	Tassa di iscrizione per 4 giorni/3 notti	Deelname 4 dagen/3 nachten
1280 € pour 2 pers	1280 € für 2 pers	1280€ for 2 pers	1280 € per 2 pers	1280 € per 2 pers
700 € pour 1 pers	700 € für 1 Pers	700 € for 1 pers	700 € per 1 pers	700 € per 1 pers

- Veuillez retourner votre inscription à l'adresse e-mail ci-dessous et transférer le montant de votre participation sur le compte repris ci-dessous avant le 30/06/2016:
- Definitive Anmeldung, bitte durch Bezahlung der Teilnahmekosten bis 30/06/2016 auf folgende Adresse / folgendes Konto:
- Please return your final application form and transfer the participation fee before June 30th 2016 to the following address /account:
- L'iscrizione ed il pagamento devono pervenire entro il 30/06/2016 a:
- Gelieve uw inschrijving naar de onderstaande e-mail adres door te sturen en het inschrijvingsbedrag voor 30/06/2016 over te schrijven op de onderstaande rekeningnummer:

Xavier Lemaire
 Rhiannon Sprl
 Rue Saint Antoine, 19
 1370 – Mélin
 Belgique
 E-mail : xavier.lemaire@tetrade.be
 Mobile : +32 (0) 478/52.17.34

Bank details :
 Rhiannon Sprl
 IBAN : BE59 7320 0257 7726
 BIC: CREGBEBB
 Date:
 Signature:



Programme of the 30th Alfa Romeo Montreal Meeting in Dinant

01/09/2016 – 04/09/2016

Attention Points

General

Your registration to the 30th Montreal meeting is only final when you have paid the registration fees **and** sign the disclaimer document regarding the event.

Arrival at the hotel on September 1st, 2016

When you arrive in Dinant, please go directly to the Hotel “Castel de Pont à Lesse” for the check in and to validate your registration. Direction to the hotel will be indicated after you exit the motorways. When you are installed at the hotel, you take the car and go to Dinant downtown following instructions of the roadbook received during the registration.

In Dinant, you will be directed to a parking specially booked for the event.

Mettet Racetrack

If you want to go on the Mettet Racetrack, you must fill in and sign the “Waiver of appeal” document. This document will be controlled at the track entrance. Without that entrance to the circuit will be forbidden.

Note that a personal insurance can be subscribed at the circuit for 17 €. It is not mandatory but advised.

Helmet is not mandatory but advised.

Trip on the “SAX” boat

This excursion will take place just after the Mettet racetrack. The boat cannot leave as long as all participants have embarked. So I insist that every Montreal owner leaves the circuit on time to avoid that the boarding on the ship lasts too long.

Parking

There will be persons of the organization to place the cars each time we do a stop. Please follow their instructions in order to save time.

Roadbook

There are roadbooks for each transfer. However the organization foresees to place signaler when the place configuration can lead to wrong interpretations.

ABANDON DE RECOURS



Circuit de Mettet – 02/09/2016

Nom et Prénom :

.....

Adresse :

City :

Email :

Pour les mineurs d'âge : nom, prénom et signature du civilement responsable soussigné

.....

Je soussigné, déclare participer de ma propre initiative à la manifestation précitée.

En conséquence, je renonce, en mon nom et au nom de mes ayants-droits, tant présents que futurs, en ce compris mes assureurs, à réclamer des dommages et intérêts pour tout dommage, quelle qu'en soit la nature, que je pourrais subir pendant ou à l'occasion de cette manifestation :

- 1) aux propriétaires et/ou exploitants de la piste (Circuit de Mettet, Régie Communale, Rumesm),
- 2) aux organisateurs,
- 3) aux autres participants ou utilisateurs de la piste,
- 4) aux préposés, bénévoles et mandataires de ces personnes,
- 5) aux assureurs de ces personnes.

J'accepte également de garantir les personnes morales ou physiques reprises ci-dessus pour toutes les sommes que celles-ci seraient appelées à déboursier en principal, intérêts et frais, à titre de remboursement, de dédommagement ou d'indemnisation d'un préjudice subi ou réclamé par quiconque à ces mêmes personnes, à la suite d'un fait (incident, accident,...) qui pourrait m'être imputé.

En cas de décès, le présent abandon de recours contient également promesse de porte-fort pour mes ayants-droits, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

J'ai pris connaissance des règlements applicables et m'engage à les respecter.

Je m'engage à indemniser immédiatement tout dommage matériel que je causerais.

Je certifie que l'utilisation de la piste du Circuit Jules Tacheny ne représente aucun danger et qu'en conséquence, je renonce à tout service de sécurité proposé par le Circuit.

J'autorise le Circuit de Mettet à utiliser toutes images de moi (photos et films), qui seraient prises au cours de cet événement et à les mettre en ligne sur le site www.circuit-mettet.be

Date:

Signature, précédé de « Lu et approuvé »

.....

.....

AVERTISSEMENT (RESPONSABILITÉS ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ) - Français

La réunion Alfa Montréal 2016 qui se déroulera du 01 au 04 septembre 2016 est déjà la 30ème réunion annuelle du Montreal Registry Europe. La réunion comprend plusieurs activités communes des participants, y compris aussi un ou plusieurs voyages touristiques en voiture vers diverses destinations. Ces voyages ne sont pas des tours de qualification ou des courses de vitesse. Les horaires et itinéraires de départ proposés dans le programme sont des suggestions non contraignantes. Les heures d'arrivée aux diverses destinations ne sont obligatoires que pour participer aux points de programme respectifs. Xavier Lemaire n'est que l'organisateur du cadre de la réunion de cette année.

a) Responsabilités:

Les participants (conducteurs, passagers, propriétaires ou responsables de véhicule) prennent part à l'événement à leurs propres risques. Ils sont seuls responsables en vertu du droit civil et pénal de tout dommage causé par eux-mêmes, ou par le véhicule dont ils se servent.

b) Exclusion de responsabilité:

Avec cette inscription, les participants (conducteurs, passagers, propriétaires ou responsables de véhicule) renoncent à tout droit d'action ou de recours pour tous les accidents ou les dommages subis dans le cadre de la réunion Alfa Montréal 2016, vis-à-vis des organisateurs et leurs représentants et assistants, les autorités, les entreprises et d'autres personnes associées à l'organisation de la réunion. L'exclusion de responsabilité et de renonciation de recours ne concerne pas les dommages résultant d'une atteinte à la vie, corps ou à la santé en raison d'une violation délibérée ou par négligence du devoir, y compris la violation délibérée ou par négligence du devoir par un représentant légal ou un agent du groupe des personnes exclues de la responsabilité, ou à d'autres dommages en raison d'une violation délibérée ou par négligence grave, y compris la violation intentionnelle ou par négligence grave par un représentant ou mandataire du groupe des personnes exclues de toute responsabilité. Cette exclusion de responsabilité est également valable pour les dommages causés au véhicule en attachant des numéros de course et code d'événement (signes de rallye). Le déclarant assure qu'il est autorisé à soumettre des inscriptions pour des passagers supplémentaires, et qu'il est le propriétaire du (des) véhicule(s) utilisé(s) par lui à l'événement ou est autorisé à soumettre l'inscription par le(s) propriétaire(s). Si cette obligation venait à ne pas être remplie, le participant convient d'indemniser le groupe des personnes mentionné précédemment contre toutes demandes d'indemnisation introduites par les passagers supplémentaires, le propriétaire du véhicule ou un tiers, à l'exception de dommages résultant d'une atteinte à la vie, le corps ou la santé en raison d'une violation délibérée ou par négligence du devoir, y compris violation délibérée ou par négligence du devoir par un représentant légal ou d'un agent du groupe des personnes exclues de la responsabilité, ou à d'autres dommages en raison d'une violation intentionnelle ou par négligence grave, y compris délibérée ou violation par négligence grave par un représentant légal ou un agent du groupe des personnes exclues des responsabilités.

c) Responsabilités de l'organisateur, Xavier Lemaire:

Par la présente, l'organisateur se réserve le droit de faire des modifications au programme qui seraient nécessaires à la suite de cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité ou qui ont été requises par les autorités légales et compétentes ou d'annuler l'événement en raison de circonstances extraordinaires, sans aucune obligation d'indemnisation. Dans la situation d'annulation de l'événement en raison d'un cas de force majeure ou des raisons de sécurité, aucun remboursement des frais ou autres suite à des demandes d'indemnisation ne sera fait. Cet accord entrera en vigueur lors de l'inscription. En outre, les organisateurs sont responsables pour autant que l'exclusion de responsabilité n'est pas applicable.

d) Assurances:

Les organisateurs doivent souscrire une police d'assurance responsabilité pour les opérateurs. En vous inscrivant, chacun qui participe à l'événement est soumis, sans limitation, à ces termes et conditions et éventuellement des ajouts et modifications ultérieures. Chaque participant doit prendre soin de l'assurance nécessaire à son véhicule et, le cas échéant, pour les passagers. Chaque participant est responsable de lui-même et pour la sécurité de la circulation de son véhicule et de la conformité avec les règles de circulation en vigueur (Code de la route) et s'engage à un style de conduite adapté aux conditions respectives.

Lu et approuvé

Signature: